



Le numérique au cœur de la relance et de notre pacte social

Avec près de 7 Mds€ engagés sur 2020-2022 (sans compter les déclinaisons numériques de nombreuses mesures sectorielles), le numérique est un pilier majeur du plan de relance présenté aujourd'hui. La transition numérique de l'économie et de la société française est un axe essentiel de la préparation de l'avenir, au cœur du plan de relance.

Cette approche se structure en quatre piliers majeurs :

- **3,7 Mds€** consacrés au développement des start-up et de la souveraineté technologique française, afin d'accélérer le développement de l'écosystème numérique de la French Tech et de faire émerger des champions numériques français (dans un contexte où Apple vaut aujourd'hui à lui seul plus que tout le CAC40) ;
- **800 M€** (dont 500 M€ dans le cadre du plan de relance) pour garantir que le numérique profite et est accessible à tous ;
- **300 M€** pour la formation aux métiers du numérique
- **2,3 Mds€** pour accélérer la transition numérique des entreprises et de l'Etat.

. Soutien aux start-up et aux technologies numériques stratégiques - 3,7 Mds€

Plan de relance



3,7 Mds€
pour soutenir nos start-up
et les technologies numériques
stratégiques



Le plan de relance vise à renforcer notre souveraineté numérique, tant par une plus grande maîtrise des technologies numériques stratégiques que par le soutien au développement de nos start-up, pour un montant total de 3,7 Mds€ sur deux ans.

Le plan de relance soutiendra la mise en œuvre de la nouvelle phase de la stratégie French Tech, autour principalement de deux objectifs : favoriser l'émergence et la réussite de la nouvelle génération post-crise de start-up et accélérer la croissance de start-up pour faire émerger des leaders mondiaux.

- Le PIA 4 consacrera une augmentation de 60% des aides à l'innovation destinées chaque année à la French Tech pour un total de 800 M€ (400 M€ par an) ;

- 500 M€ sur 2 ans (2,5 Md€ sur 5 ans) seront consacrés au soutien des levées de fonds, et notamment les levées les plus importantes ;

- 2,4 Mds€ seront consacrés aux technologies numériques de rupture sur lesquelles la France estime indispensable d'être un acteur de la compétition mondiale : quantique, cybersécurité, intelligence artificielle, cloud, santé digitale, etc. Ces plans feront l'objet de présentations spécifiques dans les semaines à venir.

. Formation aux métiers du numérique - 300 M€

Plan de relance



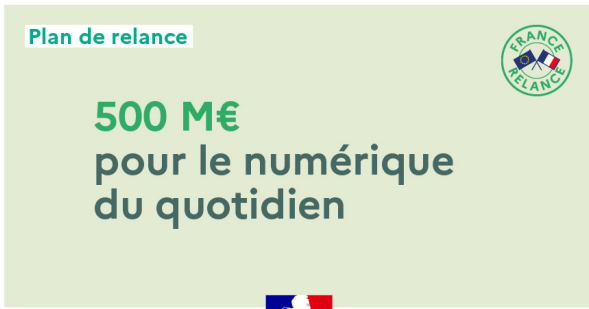
300 M€
pour la formation
aux métiers du numérique



La formation aux métiers du numérique bénéficiera d'un soutien à hauteur de 300M€, pour tirer parti de l'opportunité que représentent ces métiers pour l'insertion de tous les jeunes mais également de ceux dont les métiers seront affectés par la crise et les mutations économiques.

. Le numérique du quotidien, partout, pour tous - 800 M€

(dont 500 M€ dans le cadre du plan de relance)



En répondant à la demande du secteur et en consacrant 240M€ supplémentaires (soit 550M€ de ré-abondement sur l'année 2020), le Gouvernement permet le financement de la généralisation de la couverture fibrée du territoire à horizon 2025. La fibre doit être aujourd'hui considérée comme une infrastructure essentielle et l'accès à une bonne connexion internet comme un service universel auquel l'Etat doit garantir l'accès. Au-delà des infrastructures, le plan de relance comprend un effort inédit et historique de 250M€ en faveur de la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme. Ce plan sera co-construit avec les acteurs territoriaux qui sont investis depuis plusieurs années aux côtés de l'Etat pour rapprocher le numérique de tous les Français.

Aujourd'hui encore, un Français sur six n'utilise pas Internet et plus d'un sur trois manque de compétences de base. Le plan de lutte contre la fracture numérique s'appuiera sur trois piliers :

1. Des médiateurs numériques formés, proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français ;
2. Des lieux de proximité, en plus grand nombre, ouverts à tous. Ces lieux proposeront de nombreuses activités en lien avec le numérique et accueilleront des médiateurs formés. Ils pourront aussi proposer aux acteurs économiques locaux de mutualiser des machines et des outils pour maintenir et développer leurs activités ;
3. Des outils simples et sécurisés pour permettre aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls.

Ce plan sera détaillé dans les prochaines semaines.

. Transformation numérique de l'État, des territoires et des entreprises - 2,3 Mds€



Le plan de relance donnera en outre un nouvel élan interministériel à la transformation numérique de l'État, des territoires et des entreprises, pour une résilience collective et une compétitivité renforcées (2,3 milliards d'euros).

- 1,7Md€ seront alloués à la transformation numérique de l'État et des territoires. Ces crédits permettront notamment de financer le déploiement d'une identité numérique de niveau élevé, la modernisation et la sécurisation des infrastructures numériques de l'État, et l'utilisation de technologies numériques de pointe par les administrations. 200M€ seront consacrés à la numérisation du système de santé, dans le cadre du plan présenté lors du Segur ;

- Une enveloppe de 385M€ doit permettre d'accélérer la transformation numérique de nos TPE, PME et ETI, qu'il s'agisse d'accompagner les entreprises les plus éloignées vers les opportunités du numérique ou d'accélérer l'adoption de technologies liées à l'industrie du futur et à l'intelligence artificielle ;

- Enfin, près de 200M€ seront consacrés pour accélérer la numérisation des filières aéronautique et automobile dans les plans de soutien qui leur sont dédiés.